

Newsletter

Novembre 2025



EDITO

Chères toutes et chers tous,

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'au niveau des finances, l'année 2026 se présente sous le signe de la morosité.

UNSA MOBILITÉ ne pratiquant pas la langue de bois, voici ce qui s'annonce pour les retraités :

Une probable année blanche au niveau des pensions, c'est-à-dire sans augmentation...

L'abattement de 10 % aux impôts saute, et sera remplacé par un forfait « - 2000 € » maximum.

Bien évidemment, les prix des carburants, de l'électricité et du caddie au supermarché vont augmenter.

Ce qui se traduit par une baisse du pouvoir d'achat des retraités assez conséquente.

Nous aurons également droit à une augmentation des franchises sur les médicaments, entre autres...

UNSA MOBILITÉ n'aura de cesse de défendre les droits des retraités et leur pouvoir d'achat.

Pouvoir bien vivre et bien se soigner est le minimum !!!

Dans cette période morose, nous avons décidé de ne pas augmenter la cotisation pour 2026.

Vous trouverez un bulletin d'adhésion dans ces pages.

Le Bureau UNSA MOBILITÉ – Secteur des retraités reste à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Bon mois de novembre à toutes et à tous.

Le Bureau UNSA MOBILITE – Secteur des Retraités

PLUS DE SECURISATION POUR LES VIREMENTS BANCAIRES



Depuis le 9 octobre 2025, les banques ont mis en place un nouveau système de vérification du bénéficiaire.

Cette nouvelle réglementation européenne vise à sécuriser les virements bancaires dans toute la zone euro.

Ce nouveau dispositif, appelé « **VoP** » (**Verification of Payee**), est gratuit et vise à protéger les usagers.

Il a pour objectif de renforcer la protection contre les fraudes, comme l'usurpation d'identité ou la manipulation de RIB, par exemple, mais également de réduire les erreurs de saisie au moment de l'ajout d'un bénéficiaire.

Lorsqu'un particulier effectuera un virement depuis son compte bancaire, sa banque pourra, en temps réel, interroger la banque du bénéficiaire pour vérifier la concordance (nom / IBAN...). Le client sera informé du résultat de la requête pour corriger, confirmer ou bien annuler son virement... mais en toute connaissance de cause.

Votre banque vous transmettra l'un de ces résultats :

- **Concordance exacte** entre le nom et l'IBAN : le virement est exécuté.
- **Concordance partielle** (nom proche mais néanmoins différent du compte destinataire) : la banque vous indique le nom associé à l'IBAN pour que vous puissiez prendre votre décision concernant le virement.
- **Non-concordance** entre le nom et l'IBAN : la banque vous informe et vous décidez ensuite de faire ou non le virement.
- **Vérification impossible** : la banque vous avise que le contrôle n'a pas pu être effectué. Vous êtes libre de continuer ou de renoncer à faire votre virement.

Lorsque vous faites un virement bancaire en ligne, utilisez de préférence des noms complets, sans familiarité.

INFO PRATIQUE

Attention... NE VOUS FAITES PAS PIEGER !

Depuis le 1er novembre 2025, soixante-deux lignes de bus ne sont plus gérées par la RATP.

Cela concerne les centres bus d'Asnières, Bord de Marne, Bussy, Pleyel et Saint-Maur.

Un titre de transport est désormais nécessaire pour circuler sur ces lignes de bus.

ORGANNIGRAMME DU BUREAU

• CUVILLIER Jean-Claude	– Assistant d'Exploitation
• CAPLOT Stéphane	– Logisticien
• GALLIOT Marc	– Assistant d'Exploitation
• GLEMEE Jérôme	– Machiniste
• THOMAS Jean-Claude	– Assistant Formation
• LAPORTE Jean-Claude	– Conducteur
• BREUIL Jean-Louis	– Conducteur
• CANTRAINNE Philippe	– Machiniste
• LAPERSONNE Serge	– Machiniste
• MENARD Jean-Michel	– Machiniste
• CLAVEL Alain	– Conducteur
• CHARMOY Marcel	– Conducteur
• DJANY Goulam	– Assistant d'Exploitation



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

☐ NOUVELLE ADHÉSION

☐ ACTIF*

☐ RENOUVELLEMENT

☐ RETRAITÉ*



EN CAS DE RENOUVELLEMENT REMPLIR UNIQUEMENT
les nom- prénom – matricule/pension. La date et signature. Merci

Nom* :

Prénom* :

Matricule* :

Emploi :

Département* :

Unité* :

Service :

Attachement* :

Code courrier/LAC* :

Date d'entrée RATP :

@mail professionnel :

Délégué :

Catégorie* : ☐ Opérateur/Dev ☐ MAE ☐ Maitrise ☐ Cadre

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Né (e) le :

Lieu de naissance :

Portable :

@mail perso* :

Cotisation annuelle

Opérateur/DEV/MAE : **65.00 €**

Maitrise/CADRE : **77.00 €**

Retraite : **30.00 €**

Je joins mon paiement :

☐ Par CB sur le site web

www.unsa-mobilite.fr/adhesion/

☐ Par Chèque à l'ordre de **UNSA MOBILITE**

☐ En espèces

☐ En prélèvement automatique par **tacite**
reconduction (joindre un IBAN et Mandat SEPA)

Adhérez
encore plus
facilement
sur notre site
internet



Date* :

Signature* :

IMPORTANT

☐ J'accepte de recevoir des communications internes UNSA et ses partenaires d'offre de services (tracts, journaux, mailing, catalogues, etc)

☐ J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil des données personnelles sur la page « Mentions légales »

UNSA MOBILITE s'engage à ne pas communiquer vos données personnelles à des tiers, ni les commercialiser.
Conformément au Règlement Général de Protection des données (RGPD 2018) sur la protection des données.

Document à remplir et remettre à un militant UNSA ou retourner par courrier intérieur à :

SYNDICAT UNSA MOBILITE – 21 RUE JULES FERRY – BAVH 93170 Bagnolet

Tél.01-79-64-81-50/ @ : unsamobilite.tresorerie@gmail.com/ site internet : www.unsa-mobilite.fr

La prochaine permanence du
Bureau Retraités se tiendra le :
Mercredi 17 Décembre 2025
au siège du Syndicat.

UNSA MOBILITE GROUPE RATP
21, rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET
A partir de 9h30



01 79 64 81 50



SCANNEZ - MOI